

ETIQUETAGE DES MIELS (Norme Européenne 2001/110/EC)

Obligatoirement, les étiquettes sur les pots ou bouteilles de miel doivent avoir sur le même plan visuel :

- la dénomination du produit: MIEL. On ne peut pas mettre des adjectifs mentionnant au consommateur que ce miel est supérieur, comme "miel naturel" ou "miel d'abeilles" ou "miel pur", (tous doivent l'être). Dans le cas du « miel en rayon », ou « miel avec un morceau de rayon », ou « miel pour une utilisation industrielle », il est obligatoire de le mentionner ainsi avec toutes les lettres.
- Les indications complètes (nom, adresse) du responsable du produit (conditionneur enregistré, distributeur ou revendeur).
- Le poids net comme : POIDS NET.....g, ou Kg. Les chiffres doivent être au moins de 6mm de hauteur.
- L'indication : A CONSOMMER DE PREFERENCE AVANT LE.... (mois et année), environ deux ans à partir de la date de récolte du miel. Il est nécessaire de faire quelques analyses d'HMF sur certains lots représentatifs, et de calculer une moyenne. Cette indication de date ainsi que le N° de lot peuvent être placé sur un autre plan visuel, mais il faut mettre sur le même plan la phrase « a consommer de préférence avant le » et « N° de lot » voir couvercle, ou sur le côté...
- Le N° de lot, avec la légende : LOT N°(indiquer celui qui correspond à un lot mis en pot ou bouteille dans les mêmes conditions, à partir du même récipient, fût...) ou une lettre, ou une date de conditionnement par exemple.
- Le pays d'origine, par exemple : MIEL DE POLYNESIE. Dans le cas d'un mélange de miels de différents pays, mettre : « mélange de miels originaires de la CE ». ou « mélange de miels non d'origine de la CE » ...
- Le symbole indiquant que le récipient se recycle : POINT VERT
- Mentionner la marque d'identification pour les produits d'origine animale élaborés dans la CE, le tampon elliptique avec la légende : FR, N° d'enregistrement et CE, correspondant à une classification du miel comme

Annexe 7

aliment d'origine animal, ce qui est en discussion actuellement. Mais si on vous la demande, vous devez le faire figurer impérativement, ou tenter de discuter avec le vétérinaire.

Facultatif : si cela vous semble important, vous pouvez mentionner :

- La dénomination d'origine florale qui correspond: de cocotier, de litchi...
- L'origine régionale, territorial ou topographique, seulement si le miel provient en totalité de l'origine mentionnée. Par exemple : produit à Tahiti, PF.
- Le symbole d'une apiculture biologique si le miel est enregistré comme biologique certifié.
- L'étiquette du centre certificateur de la DOP ou de l'IGP ou de la marque collective de qualité si le miel y est enregistré.
- Les précisions de récolte ou de présentation correctes : EN RAYON, AVEC MORCEAU DE RAYON, CENTRIFUGE, PRESSE, D'UTILISATION INDUSTRIEL (UNIQUEMENT POUR CUISINER) ...